

**Ville de Rumilly**

Hôtel de Ville
BP 100
74152 Rumilly cedex
Tél. 04 50 64 69 00
Fax 04 50 64 69 21
contact@mairie-rumilly74.fr

Nature : 6.1. Police Municipale

Arrêté n° 2018-256/T247

Nos réf : PB/DP/cc

➤ Additif à l'arrêté municipal

N° 2018-151/T145 MODIFIANT LA CIRCULATION DES VEHICULES RUE RENE CASSIN DU 2 JUILLET 2018 AU 16 NOVEMBRE 2018, A L'OCCASION DE TRAVAUX SUR LE RESEAU ROUTIER

Le Maire de RUMILLY, Haute-Savoie,

VU les dispositions du Code Pénal,

VU l'article R.411.8 du Code de la Route,

VU les articles L.2213.1 et L.2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement général de la circulation urbaine et les divers arrêtés s'y rapportant,

VU la demande de l'entreprise SASSI,

VU l'arrêté municipal n° 2018-151/T145 du 28 juin 2018,

CONSIDERANT QUE pour des raisons techniques, il est nécessaire de modifier la circulation des véhicules pour le bon déroulement des travaux,

ARRETE

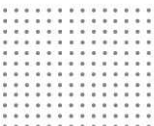
Article 1^{er} : Sont prolongés sur le domaine public les travaux d'assainissement et de création d'un giratoire, entrepris par les entreprises **SASSI, PORCHERON, EUROVIA et AXIMUM** rue René Cassin, entre les numéros 41 et 49 au niveau de la clinique vétérinaire, jusqu'au vendredi 21 décembre 2018.

Article 2 : Les autres articles de l'arrêté municipal n° 2018-151/T145 du 28 juin 2018,

Article 3 : Le présent arrêté devra être affiché par les services techniques de la ville.

Alinéa 2 : La signalisation réglementaire nécessaire sera mise en place et maintenue en l'état par les services techniques de la ville.

Article 4 : Messieurs le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de RUMILLY, le Chef de Poste de la Police Municipale et la Directrice des Services Techniques de la ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté.



Article 5 : AMPLIATION sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de RUMILLY,
- Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de RUMILLY,
- Monsieur le Chef du Centre Technique Départemental de RUMILLY,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de RUMILLY,
- Monsieur le Président de la Communauté de Commune,
- Madame la Directrice des Services Techniques,
- SASSI
- PORCHERON,
- EUROVIA,
- AXIMUM,
- La presse.

Le Maire,

Pierre BECHET

